PRÉFET
DE L'YONNE

Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA COMMUNE DE SANTIGNY

Le public est averti qu'en exécution : - du code de l'environnement,
- de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2020-103 du 12 juin 2020,

une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'un parc éolien composé de trois éoliennes et d'un poste de livraison sur la commune de Santigny, déposée par la SNC Ferme Eolienne de Santigny (SARL ABO WIND), sera ouverte du mardi 8 septembre 2020 (9 h 30) au vendredi 9 octobre 2020 (17 h) inclus, soit une durée de 32 jours consécutifs à la mairie de Santigny.

Est désigné M. Daniel COLLARD en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier de demande d'autorisation environnementale comprenant une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse du pétitionnaire, les avis des services consultés en phase d'examen et un registre d'enquête, seront déposés, pendant toute la durée de l'enquête du 8 septembre 2020 au 9 octobre 2020 inclus à la mairie de Santigny, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le dossier complet de demande d'autorisation environnementale pourra être consulté sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne www.yonne.gouv.fr (rubrique politiques publiques/environnement/installations classées/enquêtes publiques), sur le poste informatique mis à disposition du public du 8 septembre 2020 au 9 octobre 2020 à la mairie de Santigny aux jours et heures d'ouverture de celles-ci, ainsi qu'à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement) de 9 h à 12 h et 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.18 ou au 03.86.72.79.89.

Les communes de Santigny, Aisy-sur-Armançon, Annoux, Bierry-les-Belles-Fontaines, Blacy, Châtel-Gérard, Etivey, Guillon-Terre-Plaine, Marmeaux, Montréal, Pisy, Sarry, Talcy, Thizy, Vassy-sous-Pisy, (pour le département de l'Yonne), Corsaint, Fain-les-Moutiers, Quincy-le-Vicomte (pour le département de la Côte-d'Or), sont concernées par le périmètre d'affichage réglementaire.

Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :

• soit par voie électronique :
- sur un registre dématérialisé, à l'adresse suivante : **https://www.registre-dematerialise.fr/1981**
  ou
- à l'adresse e-mail suivante : **enquete-publique-1981@registre-dematerialise.fr**
  (les observations adressées à cette adresse e-mail seront consultables sur le registre dématérialisé)

• soit par écrit :
- sur le registre « papier » déposé à la mairie de Santigny,
  ou
- courrier adressé à la mairie de Santigny (siège de l'enquête) à l'attention du commissaire enquêteur.

Indépendamment des dispositions ci-dessus, le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public qui seront également consignées dans le procès-verbal, **à la mairie de Santigny**, les :
- mardi 8 septembre 2020, de 9 h 30 à 12 h 30,
- samedi 26 septembre 2020, de 9 h 30 à 12 h 30,
- vendredi 9 octobre 2020, de 14 h à 17 h.
- mercredi 16 septembre 2020, de 14 h à 17 h,
- jeudi 1er octobre 2020, de 14 h à 17 h,

A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport à la Préfecture de l'Yonne (Bureau de l'Environnement) et à la mairie de Santigny, ainsi que du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées du commissaire enquêteur. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Des informations peuvent être demandées auprès de Mme LE GALLOU, Responsable du projet à la SNC Ferme Eolienne de Santigny (SARL ABO WIND) – 6 bis, Avenue Jean Zay – 45000 ORLÉANS - Tél. 02.46.85.01.61.